



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dossier suivi par les CARDIE :
Evelyne GERBERT-GAILLARD
IA-IPR de mathématiques
Philippe ROUX
IEN

Secrétariat :
Florence BARDOT
florence.bardot@ac-besancon.fr
Tel : 0381654933

Courriel à
evelyne.gerbert-gaillard@ac-besancon.fr
philippe.roux@ac-besancon.fr

10 Rue de la Convention
25030 BESANÇON cedex

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des collèges de l'enseignement public,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées généraux, technologiques et professionnels de l'enseignement public,
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements régionaux d'enseignement adapté,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

S/c de madame et messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Besançon, le 17 janvier 2018

Objet : Nouveaux projets innovants et expérimentations

Un nouvel appel à projets pour les expérimentations et les innovations pédagogiques vous est proposé pour la rentrée 2018.

Il se déroulera en quatre phases :

- recensement des prévisions de projets avant le 16 mars 2018
- accompagnement éventuel à la conceptualisation et à la formalisation par le PARDIE de mars à mai.
- réception des projets définitifs avant le 15 juin 2018
- expertise des projets par une commission élargie et inter catégorielle début juillet

Afin d'organiser l'aide des équipes à la conception et à la formalisation des projets définitifs, il convient de télécharger le formulaire sur le site du Pôle Académique Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation (PARDIE) en suivant le lien « [lien formulaire](#) », de le compléter et de l'adresser au PARDIE par mail avant le 16 mars 2018, à l'adresse suivante : ce.pardie@ac-besancon.fr

Les projets favoriseront nécessairement la réussite de tous les élèves, en particulier les plus fragiles scolairement et socialement (difficulté scolaire, éducation prioritaire, précarité, grande pauvreté, ruralité ...). Ils s'inscriront dans les temps scolaires institutionnels.

Une attention particulière sera portée aux projets favorisant :

- la mise en œuvre de pratiques coopératives, au sein de l'École et entre l'École et ses différents partenaires,
- l'accompagnement des élèves dans leur travail personnel, dans la classe et hors la classe,
- l'accompagnement des élèves dans la réflexion et les démarches qu'ils engageront pour la construction de leur parcours personnel et choisir une orientation éclairée dans le cadre d'une ouverture sur le monde extérieur.

Le PARDIE veillera aux pratiques professionnelles développées par les équipes et aux nouveaux dispositifs et modalités mis en œuvre dans le cadre des projets innovants qu'il accompagnera. Il s'agit d'engager et d'accompagner les personnels dans un développement professionnel continu, construit autour d'une dynamique réflexive et coopérative – conformément aux orientations qui président à la conception du projet de Maison Universitaire de l'Éducation de Besançon, en cours d'élaboration.

Les projets retenus début juillet feront l'objet d'une contractualisation entre l'école ou l'établissement et le rectorat. Ils seront accompagnés par le PARDIE.

Je sais pouvoir compter sur votre volonté de contribuer par l'innovation et l'expérimentation pédagogiques à la réussite de chaque élève.

Le Recteur,



